



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie
Document d'accompagnement n°2 :
Fiche explicative de la mesure
0540

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Nutriments

Vérification des transferts effectifs d'effluents

1. Libellé de la mesure

Vérification que des contrats d'épandages (transferts d'effluents) sont conclus entre agriculteurs si le taux de liaison interne de l'exploitation (LSI) dépasse le seuil de 1 (bourse d'échanges NitraWal) via le logiciel TALISOL, et contrôle du transfert effectif de ces effluents.

2. Explicatif du libellé

Pour les agriculteurs qui produisent plus d'effluents que leur exploitation ne peut valoriser, il y a obligation de transférer les effluents excédentaires chez des agriculteurs en déficit. Cette mesure vise à contrôler que les contrats de transferts sont bien effectifs et non fictifs.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

S'assurer de la bonne répartition des effluents d'élevage.